

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 25 mars 2021 à 19 h, par visioconférence, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire
Monsieur le conseiller, Claude Bérard
Monsieur le conseiller, Steve Hamel
Monsieur le conseiller, Dominique Doyon
Monsieur le conseiller, André Gosselin
Monsieur le conseiller, Denis-Charles Drapeau

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Sont également présents :

Monsieur Félix Laporte, directeur général et greffier
Madame Mylène Rioux, assistante-greffière

Est absent :

Monsieur Jonathan Paris, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. CRÉATION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE SUR LES LOTS 4 812 902, 4 812 919, 4 812 926, 4 812 928, 4 812 904, 4 812 918
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT D'OUVERTURE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 25.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi. Ils conviennent donc de la légalité de la présente séance extraordinaire.

2021-03-088

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard
Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu unanimement :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

2021-03-089

CRÉATION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE SUR LES LOTS 4 812 902, 4 812 919,
4 812 926, 4 812 928, 4 812 904, 4 812 918

Considérant le projet de Parc régional des Grèves dans lequel la Ville de Contrecoeur est partenaire;

Considérant l'intérêt d'ajouter à cette zone de conservation les propriétés situées sur le territoire de la ville de Contrecoeur;

Considérant l'intention de la Ville de se porter acquéreur de ces propriétés au cours des prochaines années afin d'agrandir le parc sous forme d'aire publique de conservation;

Considérant la nécessité de protéger entre-temps l'intégrité de ces immeubles et d'empêcher toute nouvelle construction ou usage susceptible d'en affecter l'état naturel.

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Appuyé par : Monsieur Dominique Doyon

Et résolu unanimement :

Que la Ville de Contrecoeur impose une réserve foncière sur les immeubles suivants afin d'en faire une aire de conservation naturelle annexés à la zone de conservation du Parc régional des Grèves.

MATRICULE	CADASTRE RÉNOVÉ	PROPRIÉTAIRE	SUPERFICIE
2992-79-4547	4 812 902	Colonie de vacances	43.89 ha
	4 812 919	Les Grèves	
	4 812 926		
	4 812 928		
3092-23-9887	4 812 904	Francis St-Pierre	17.59 ha
	4 812 918	Hubert Gagnon	
		Benoit Venne	

Le tout totalisant 61.48 hectares.

De retenir les services de la firme Bérard Tremblay, arpenteurs-géomètres, pour dresser les plans et descriptions techniques nécessaires à l'imposition des réserves.

D'autoriser Poupart & Poupart avocats à entreprendre les procédures requises à ces fins.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisque la séance est en visioconférence, aucune question n'est répondue par le conseil municipal.

2021-03-090

LEVÉE DE LA SÉANCE

Advenant 19 h 30;

Il est proposé par : Monsieur Steve Hamel

Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Maud Allaire,
Mairesse

Félix Laporte,
Directeur général et greffier